



Assemblée générale

Distr. générale
9 avril 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2016-2017**

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 10

Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

[Programme 8 (plan-programme biennal pour la période 2016-2017)]***

Table des matières

	<i>Page</i>
Vue d'ensemble	3
Orientation générale	3
Vue d'ensemble des ressources	7
Autres éléments d'information	11
A. Direction exécutive et administration	12
B. Programme de travail	14
Sous-programme 1. Pays les moins avancés	15
Sous-programme 2. Pays en développement sans littoral	19
Sous-programme 3. Petits États insulaires en développement	22

* Deuxième nouveau tirage pour raisons techniques (30 juillet 2015).

** Une version condensée du budget-programme approuvé paraîtra sous la cote [A/70/6/Add.1](#).

*** [A/69/6/Rev.1](#) et le rapport du Secrétaire général sur la récapitulation des modifications à apporter au plan-programme biennal pour l'exercice 2016-2017 (à venir).



Annexes

I.	Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017	26
II.	État récapitulatif de la suite donnée aux recommandations formulées par les organes de contrôle...	27
III.	Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017.	28

Vue d'ensemble

Tableau 10.1 **Ressources financières**

(En dollars des États-Unis)

Montant des crédits ouverts pour 2014-2015	11 579 100
Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet-report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	(542 400)
Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	(77 500)
Variation nette	(619 900)
Montant proposé par le Secrétaire général pour 2016-2017^a	10 959 200

^a Aux taux révisés de 2014-2015.

Tableau 10.2 **Postes**

	Nombre	Classe
<i>Budget ordinaire</i>		
Postes approuvés pour l'exercice biennal 2014-2015	28	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 8 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1, 6 G(AC)
Postes proposés pour l'exercice biennal 2016-2017	28	1 SGA, 1 D-2, 1 D-1, 6 P-5, 8 P-4, 4 P-3, 1 P-2/1, 6 G(AC)

Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; G(AC) = agent des services généraux (Autres classes).

Orientation générale

- 10.1 Le mandat du programme découle des résolutions de l'Assemblée générale énumérées ci-après : 56/227 (création du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement), 65/280 (approbation de la Déclaration d'Istanbul et du Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020), 58/201 (approbation de la Déclaration d'Almaty et du Programme d'action d'Almaty : Répondre aux besoins particuliers des pays en développement sans littoral et créer un nouveau cadre mondial pour la coopération en matière de transport en transit entre les pays en développement sans littoral et les pays de transit), 63/2 (adoption par l'Assemblée du document final de la réunion de haut niveau tenue à l'occasion de sa soixante-troisième session et consacrée à l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty), 69/137 (approbation du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024), 59/311 (approbation de la Déclaration de Maurice et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement) et 69/15 [approbation des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa)].
- 10.2 Le mandat relatif au programme comprend quatre grands volets :
- Mobilisation et coordination de l'appui international et des ressources nécessaires à l'application effective : i) du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins

avancés pour la décennie 2011-2020; ii) du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024; iii) des Orientations de Samoa.

- b) Renforcement du contrôle de l'application et du suivi des trois programmes d'action;
 - c) Information et sensibilisation de la communauté internationale au sujet des trois groupes de pays (pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement) et des programmes d'action les concernant;
 - d) Établissement de rapports sur l'exécution des programmes d'action sous l'angle de l'efficacité avec laquelle ceux-ci servent les objectifs de développement adoptés à l'échelon international pour les trois groupes de pays.
- 10.3 Le programme contribuera également à la réalisation des objectifs de développement, y compris les objectifs de développement durable, convenus au niveau international, notamment ceux qui sont énoncés dans la Déclaration du Millénaire et dans le programme de développement pour l'après-2015, ainsi que dans les textes issus de grandes conférences des Nations Unies et les accords internationaux. Il permettra de mobiliser l'appui de la communauté internationale en vue de renforcer les capacités des trois groupes de pays considérés, ainsi que des ressources techniques et financières supplémentaires pour promouvoir une croissance soutenue et un développement durable. L'institutionnalisation de la problématique hommes-femmes constituera un aspect important de l'exécution des trois programmes d'action.
- 10.4 Le programme de travail du Bureau du Haut-Représentant s'articule autour de trois sous-programmes interdépendants et complémentaires, le premier consacré aux pays les moins avancés, le deuxième aux pays en développement sans littoral et le troisième aux petits États insulaires en développement.
- 10.5 Le Bureau du Haut-Représentant mènera son action en combinant les méthodes et stratégies suivantes :
- a) Convaincre la communauté internationale, notamment par un travail d'information, qu'il convient d'accorder une grande importance aux préoccupations des trois groupes de pays dans les activités de coopération pour le développement, afin que leurs besoins particuliers demeurent un élément central;
 - b) Assurer un contrôle et un suivi des activités de façon à encourager les groupes de pays en situation particulière et leurs partenaires de développement à adopter des mesures de soutien, conformément à leurs programmes d'action respectifs et aux objectifs de développement convenus au niveau international, dont ceux du programme de développement pour l'après-2015 et les objectifs de développement durable;
 - c) Collaborer avec les partenaires de développement, les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales et régionales, ainsi qu'avec les parlements et la société civile, afin que les priorités définies dans chacun des trois programmes d'action soient prises en considération au niveau national, de façon à renforcer la cohérence entre les grandes orientations mondiales et les stratégies nationales;
 - d) Travailler au renforcement des capacités des trois groupes de pays en vue de permettre la bonne application des programmes d'action au niveau national;
 - e) Établir des partenariats pour faciliter la mise en œuvre des trois programmes d'action et encourager la coopération Sud-Sud dans les domaines qui présentent un intérêt pour les pays des trois groupes;

- f) Rechercher le concours de toutes les parties prenantes, notamment sous forme de partenariats avec les parlements, la société civile, les fondations, les médias, les universités et le secteur privé, pour que les trois groupes de pays reçoivent un plus large appui;
 - g) Exploiter au maximum les effets de synergie entre les trois sous-programmes, vu les problèmes et les difficultés qu'ils ont en commun, à savoir leurs faiblesses structurelles, leur vulnérabilité aux chocs extérieurs, la petite taille de leurs économies nationales, leur position marginale dans l'économie mondiale, leur accès limité à la technologie et leurs désavantages géographiques.
- 10.6 En 2011, à la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés, les États Membres ont adopté le Programme d'action en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 (Programme d'action d'Istanbul), dont l'objectif principal est le retrait de la liste des pays les moins avancés, d'ici à 2020, de la moitié des États qui y figuraient. Le Programme d'action prévoit que le Bureau du Haut-Représentant continuera à exercer ses fonctions pour aider le Secrétaire général à assurer le contrôle de l'exécution et le suivi effectifs du Programme d'action et la pleine mobilisation et la parfaite coordination de tous les organismes des Nations Unies, en vue de faciliter la coordination et la cohérence du Programme d'action aux niveaux national, régional et mondial, et pour aider à mobiliser un appui et des ressources au plan international en vue de la mise en œuvre dudit programme d'action. Le Bureau devrait à cette fin poursuivre ses activités de sensibilisation et de promotion en faveur des pays les moins avancés, en partenariat avec le secteur compétent des Nations Unies, ainsi qu'avec les parlements, la société civile, les médias, les universités et les fondations, et fournir un appui approprié aux consultations de groupe entre les pays les moins avancés.
- 10.7 Par sa résolution 69/231, intitulée « Suivi de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés », l'Assemblée générale a décidé que la conférence d'examen de haut niveau sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul se tiendrait pendant trois jours en juin 2016 à Antalya (Turquie), en soulignant que le Bureau du Haut-Représentant, en sa qualité de coordonnateur et conformément au mandat qu'elle lui avait confié dans sa résolution 56/227, serait chargé d'assurer l'efficacité et l'efficience des préparatifs ainsi que d'obtenir et de coordonner la participation active des organismes des Nations Unies.
- 10.8 La résolution 69/231 contient également des dispositions habilitant le Bureau du Haut-Représentant à s'acquitter d'un certain nombre de tâches, à savoir :
- a) Organiser, en collaboration avec le Gouvernement turc, un forum consacré aux possibilités d'investissement qui s'offrent au secteur privé dans les pays les moins avancés;
 - b) Collaborer étroitement avec les pays les moins avancés pour que ceux-ci entreprennent leurs examens nationaux de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, en mettant l'accent sur les progrès réalisés, les difficultés et obstacles rencontrés et les mesures à prendre pour améliorer l'application du Programme;
 - c) Gérer le soutien apporté par le système des Nations Unies aux pays qui ont exprimé l'intention de sortir de la catégorie des pays les moins avancés pour l'élaboration d'une stratégie de sortie et de transition;
 - d) Conduire les travaux menés au sein du Secrétariat pour mieux en coordonner et regrouper les activités destinées à permettre un contrôle de la mise en œuvre et un suivi efficaces du Programme d'action d'Istanbul et à apporter un soutien coordonné à la réalisation de l'objectif visé, à savoir que la moitié des pays les moins avancés répondent aux critères de reclassement d'ici à 2020;

- e) Mettre au point, en étroite coopération avec le secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat, des outils permettant d'intégrer le Programme d'action aux programmes de travail des organismes des Nations Unies et rendre compte des progrès accomplis à cet égard;
 - f) Assurer le suivi des travaux du groupe d'experts de haut niveau constitué par le Secrétaire général pour réaliser, avec l'appui du Bureau, une étude de faisabilité d'un projet de banque des technologies et d'un mécanisme d'appui à la science, à la technologie et à l'innovation au service des pays les moins avancés.
- 10.9 La priorité accordée au suivi du document « L'avenir que nous voulons », adopté à l'issue de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue en 2012 à Rio de Janeiro (Brésil), a aussi beaucoup apporté aux travaux menés par le Bureau pour veiller à ce qu'il soit tenu compte de l'intégralité des besoins particuliers des pays les plus vulnérables dans les mécanismes intergouvernementaux concernant le programme de développement pour l'après-2015, les objectifs de développement durable et le changements climatique.
- 10.10 En 2014, par sa résolution 69/137, l'Assemblée générale a adopté le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, qui constitue le document final de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral tenue du 3 au 5 novembre 2014 à Vienne. Faisant suite au Programme d'action d'Almaty, ce programme est un schéma directeur qui vise à guider le développement des pays sans littoral entre 2014 et 2024. Complet, ambitieux et axé sur les résultats, il fixe un objectif général et des objectifs spécifiques, dont certains assortis de délais, dans six domaines d'action prioritaires, pour obtenir une croissance économique rapide, partagée et durable s'accompagnant d'une réduction de la pauvreté au profit de plus de 450 millions d'habitants des 32 pays en développement sans littoral. Il traduit une meilleure compréhension des difficultés auxquelles les pays en développement sans littoral doivent faire face et prévoit le renforcement du développement et de l'entretien de l'infrastructure, l'amélioration des résultats commerciaux à l'échelon international et la facilitation des échanges, le renforcement des capacités de production, la diversification de l'économie, l'accroissement de la valeur ajoutée dans les secteurs manufacturier et agricole, le renforcement de l'intégration aux chaînes de valeur régionales et mondiales, l'intégration régionale et la collaboration avec un secteur privé dynamique dans le cadre de partenariats étendus.
- 10.11 Le Programme d'action de Vienne est un nouveau programme d'action qui fixe de grandes priorités ainsi que des objectifs spécifiques ambitieux et des objectifs assortis de délais, dont la réalisation nécessitera un suivi bien coordonné, renforcé et développé. Il présente au total 6 grands objectifs spécifiques, 20 autres objectifs spécifiques et 87 mesures que doivent prendre les pays en développement sans littoral, les pays de transit et leurs partenaires de développement dans les 6 domaines d'action prioritaires.
- 10.12 Les six domaines d'action prioritaires du Programme d'action de Vienne sont : 1) les questions fondamentales de politique de transit; 2) le développement et l'entretien de l'infrastructure; 3) le commerce international et la facilitation des échanges; 4) l'intégration et la coopération régionales; 5) la transformation structurelle de l'économie; 6) les moyens de mise en œuvre. Chacune de ces priorités recouvre plusieurs objectifs spécifiques à atteindre par des mesures spécifiques que doivent prendre les pays en développement sans littoral, les pays de transit et leurs partenaires de développement.
- 10.13 Outre l'élargissement du partenariat pour le développement des pays sans littoral, le Programme d'action de Vienne préconise le renouvellement et le renforcement des partenariats destinés à soutenir ces pays tant dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, qu'avec les organisations internationales et régionales compétentes, et entre secteur public et

secteur privé. Les États sont invités à intégrer le Programme d'action dans leurs stratégies nationales et sectorielles de développement pour en assurer la bonne mise en œuvre. Les pays sans littoral et les pays de transit en développement sont également encouragés à créer, s'il y a lieu, des comités nationaux de coordination. Les organisations régionales et sous-régionales, y compris les communautés économiques régionales et les banques régionales de développement, sont invitées à intégrer la mise en œuvre du Programme d'action dans leurs programmes correspondants, en coordination avec le Bureau du Haut-Représentant et avec les commissions régionales, dans le cadre de leurs mandats actuels.

- 10.14 Le Programme d'action de Vienne prévoit au paragraphe 77 que, conformément au mandat que lui a confié l'Assemblée générale, le Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement assurera le contrôle efficace et le suivi coordonné de sa mise en œuvre, dont il rendra utilement compte, et mènera des activités de sensibilisation aux niveaux national, régional et mondial. En collaboration avec les autres parties prenantes compétentes, et dans le cadre de leurs mandats actuels, le Bureau devrait élaborer des indicateurs pertinents pour mesurer les progrès réalisés dans sa mise en œuvre du Programme d'action dans les pays en développement sans littoral.
- 10.15 En outre, dans sa résolution 67/207 intitulée « Suivi et application de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement », l'Assemblée générale avait réaffirmé la décision de convoquer en 2014, dans le prolongement du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice, la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, comme le demandait son document final, estimant qu'il importait de prendre des mesures coordonnées, équilibrées et intégrées pour faire face aux difficultés que le développement durable soulevait pour les petits États insulaires en développement. L'Assemblée avait également décidé que les préparatifs nationaux, régionaux et interrégionaux et les préparatifs de fond devraient être réalisés d'une manière aussi efficace et structurée que possible en faisant appel à une large participation et que, à cette fin, le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, par l'entremise de son Groupe des petits États insulaires en développement, le Bureau du Haut-Représentant et les organismes compétents des Nations Unies, et notamment les commissions régionales, devraient fournir l'appui nécessaire à la Conférence et à son processus préparatoire. Dans sa résolution 69/15 intitulée « Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) », elle rappelle qu'il incombe au Bureau du Haut-Représentant de continuer à mobiliser un soutien international et des ressources à l'appui de la mise en œuvre des Orientations de Samoa par les petits États insulaires en développement. Elle demande au Bureau de veiller à ce que les Orientations et les questions relatives aux petits États insulaires en développement soient prises en considération à tous les niveaux dans les activités du système des Nations Unies et d'améliorer la cohérence des travaux qu'il leur consacre aux niveaux national, régional et mondial.

Vue d'ensemble des ressources

- 10.16 Au total, les ressources demandées au titre du présent chapitre pour l'exercice biennal 2016-2017 s'élèvent à 10 959 200 dollars, avant actualisation des coûts, soit une diminution nette de 619 900 dollars (5,4 %) par rapport au montant des crédits ouverts pour l'exercice 2014-2015. Cette différence découle des deux facteurs suivants : a) des ajustements techniques liés à la non-reconduction de dépenses non renouvelables; b) les variations (de nouvelles réductions) découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale. Ces réductions ne compromettent pas la bonne exécution de l'intégralité des mandats.

Titre IV Coopération internationale pour le développement

10.17 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources dans les tableaux 10.3 à 10.5 ci-après.

Tableau 10.3 Ressources financières, par composante

(En milliers de dollars des États-Unis)

1) *Budget ordinaire*

Composante	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (crédits ouverts)	Variation					Total	Pourcentage	Total avant actua- lisation des coûts	Actua- lisation des coûts	2016-2017 (montant prévu)
			Ajustements techniques (élimination de dépenses non renouvelables et effet- report de postes créés au cours de l'exercice antérieur)	Nouveaux mandats et transferts entre les composantes	Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale	Gains d'efficacité découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale						
A. Direction exécutive et administration	2 618,2	2 750,1	(21,8)	–	(48,6)	–	(70,4)	(2,6)	2 679,7	88,1	2 767,8	
B. Programme de travail												
1. Pays les moins avancés	2 886,7	6 469,3	–	–	(12,0)	–	(12,0)	(0,2)	6 457,3	170,5	6 627,8	
2. Pays en développement sans littoral	1 226,5	1 490,8	(317,2)	–	(10,2)	–	(327,4)	(22,0)	1 163,4	27,2	1 190,6	
3. Petits États insulaires en développement	630,8	868,9	(203,4)	–	(6,7)	–	(210,1)	(24,2)	658,8	15,9	674,7	
Total partiel (programme de travail)	4 744,0	8 829,0	(520,6)	–	(28,9)	–	(549,5)	(6,2)	8 279,5	213,6	8 493,1	
Total partiel	7 362,2	11 579,1	(542,4)	–	(77,5)	–	(619,9)	(5,4)	10 959,2	301,7	11 260,9	

2) *Ressources extrabudgétaires*

	2012-2013 (dépenses effectives)	2014-2015 (montant estimatif)	2014-2015 (montant prévu)
A. Direction exécutive et administration	–	–	–
B. Programme de travail	1 349,3	3 403,8	3 500,0
Total partiel	1 349,3	3 403,8	3 500,0
Total 1 et 2	8 711,5	14 982,9	14 760,9

Tableau 10.4 Postes

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires				Ressources extrabudgétaires		Total	
	2014-2015	2016-2017	Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		2014-2015	2016-2017	2014-2015	2016-2017
			2014-2015	2016-2017	2014-2015	2016-2017				
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur										
SGA	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
D-2	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1

Catégorie	Postes permanents inscrits au budget ordinaire		Postes temporaires						Total	
	2014-2015	2016-2017	Budget ordinaire		Quotes-parts hors budget ordinaire		Ressources extrabudgétaires		2014-2015	2016-2017
			2014-2015	2016-2017	2014-2015	2016-2017	2014-2015	2016-2017		
D-1	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
P-5	6	6	–	–	–	–	–	–	6	6
P-4/3	12	12	–	–	–	–	–	–	12	12
P-2/1	1	1	–	–	–	–	–	–	1	1
Total partiel	22	22	–	–	–	–	–	–	22	22
Agents des services généraux										
Autres classes	6	6	–	–	–	–	–	–	6	6
Total partiel	6	6	–	–	–	–	–	–	6	6
Total	28	28	–	–	–	–	–	–	28	28

Tableau 10.5 **Répartition des ressources par composante**

(En pourcentage)

Composante	Budget ordinaire	Quotes-parts hors budget ordinaire	Ressources extrabudgétaires
A. Direction exécutive et administration	24,5	–	–
B. Programme de travail			
1. Pays les moins avancés	58,9	–	85,7
2. Pays en développement sans littoral	10,6	–	14,3
3. Petits États insulaires en développement	6,0	–	–
Total	100,0	–	100,0

Ajustements techniques

- 10.18 La variation des ressources tient à la non-reconduction des dépenses non renouvelables d'un montant de 542 400 dollars qui avaient été prévues pour fournir un appui à la Conférence consacrée à l'examen décennal de l'application du Programme d'action d'Almaty et à la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, lesquelles se sont tenues en 2014, ainsi qu'à la non-reconduction des dépenses non renouvelables se rapportant aux coûts standard applicables aux services communs découlant des 10 postes approuvés pour l'exercice 2014-2015.

Nouvelles réductions découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale

- 10.19 Une réduction d'un montant de 77 500 dollars est proposée, en application de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, au titre des objets de dépense autres que les postes, principalement aux rubriques voyages, consultants, experts, services contractuels et achats de fournitures et d'accessoires. Elle correspond à la baisse des dépenses qui devrait résulter de l'application des règles approuvées pour les voyages en avion et à d'autres gains d'efficacité que le Bureau prévoit pour 2016-2017.

Ressources extrabudgétaires

- 10.20 Le Bureau du Haut-Représentant est chargé notamment de mobiliser des ressources extrabudgétaires pour permettre l'application du Programme d'action d'Istanbul, du Programme d'action de Vienne et des Orientations de Samoa, ainsi que d'autres initiatives en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement.
- 10.21 À la suite de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés tenue en mai 2011, le Bureau du Haut-Représentant avait établi une nouvelle stratégie de mobilisation des donateurs, qui consiste en propositions de projets destinés à mieux tirer parti de l'apport des acteurs des pays les moins avancés à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul pour 2012-2015 et son contrôle. Ce document a été expédié à une bonne trentaine de bailleurs de fonds potentiels. Le Bureau poursuit ses consultations bilatérales tant avec les donateurs traditionnels qu'avec d'autres partenaires de développement, qui pourraient fournir des contributions pour l'exercice 2016-2017.
- 10.22 Durant l'exercice 2012-2013, le Bureau du Haut-Représentant avait été en mesure de lever 416 000 dollars pour la stratégie susmentionnée. En 2014, des contributions volontaires d'un montant de 1 170 000 dollars ont été collectées et versées au Fonds d'affectation spécial pour financer des activités du Bureau, telles que les campagnes mondiales et les activités de sensibilisation menées à l'appui de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, et pour associer à celle-ci tous les acteurs entérinés, y compris les représentants du secteur privé et de la société civile, les parlementaires et les fondations. Ces ressources ont aussi servi à financer la participation des coordonnateurs nationaux des pays les moins avancés aux réunions annuelles consacrées à l'examen de cette mise en œuvre du Programme, ainsi qu'aux autres réunions et ateliers organisés par le Bureau.
- 10.23 Dans le cadre de la stratégie de mobilisation des donateurs qui découle de son mandat, le Bureau du Haut-Représentant collectera des ressources extrabudgétaires à l'approche de la conférence d'examen à mi-parcours de l'application du Programme d'action d'Istanbul, qui devrait se tenir en 2016. D'autre part, après l'adoption des Orientations de Samoa à la troisième Conférence mondiale sur le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue du 1^{er} au 4 septembre 2014 à Apia, et vu son mandat, le Bureau a décidé d'assigner un objectif spécifique supplémentaire à ses activités de collecte de fonds en leur faveur pour l'exercice 2016-2017.
- 10.24 Pour ledit exercice, il cherchera à lever en tout 3 000 000 dollars, à savoir : a) 2 500 000 dollars pour couvrir le supplément de ressources nécessaires à la tenue et au suivi de la conférence d'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul; et b) 500 000 dollars pour organiser dans les trois régions où se trouvent les petits États insulaires en développement des réunions de suivi de la mise en œuvre par le Bureau des tâches lui incombant, à savoir : i) assurer l'intégration des Orientations de Samoa dans les travaux des organismes des Nations Unies; ii) renforcer la cohérence de l'action menée au sein des Nations Unies à l'endroit des petits États insulaires en développement; iii) mettre en place le Réseau d'affaires mondial des petits États insulaires en développement.
- 10.25 À la suite de la deuxième Conférence des Nations Unies sur les pays en développement sans littoral, tenue en novembre 2014, le Bureau du Haut Représentant a continué à mobiliser des ressources extrabudgétaires, suivant sa stratégie en la matière, pour faciliter la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne et son contrôle, activités dont les contributions volontaires au Fonds d'affectation spéciale serviront à financer le suivi. En 2014, le Bureau a été en mesure de réunir plus de 1 000 000 dollars, qui ont été employés au financement des préparatifs de la Conférence susmentionnée, à savoir les réunions du comité préparatoire intergouvernemental et les

manifestations thématiques préalables, ainsi qu'à la tenue de la Conférence elle-même. Pour l'exercice biennal 2016-2017, 500 000 dollars de ressources extrabudgétaires viendront compléter celles du budget ordinaire pour financer diverses activités de suivi de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne, notamment des réunions de groupes d'experts et des réunions d'examen au niveau régional ainsi que la publication d'études.

- 10.26 Suivant la stratégie de mobilisation des donateurs et les objectifs précités, les ressources extrabudgétaires de l'exercice 2016-2017 s'élèveraient à 3 500 000 dollars, soit une augmentation nette de 96 200 dollars par rapport au montant estimatif révisé de 3 403 800 dollars de l'exercice 2014-2015, qui tient à l'exécution prévue de nouveaux projets en 2016-2017.

Autres éléments d'information

- 10.27 Le Bureau du Haut-Représentant a renforcé la collaboration entre les entités chargées des sous-programmes pour chercher à maximiser l'efficacité. Ainsi, il demande souvent aux consultants qu'il recrute de faire figurer dans leurs travaux des données et des analyses intéressantes non seulement les pays les moins avancés mais aussi les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement. De plus, les études thématiques portent souvent sur plus d'une catégorie de pays.
- 10.28 Le Bureau du Haut-Représentant s'acquitte avec succès de sa mission de coordination à l'échelle du système de l'action menée sur les questions intéressantes les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, tout particulièrement en mobilisant le concours de tous les organismes pour les trois programmes d'action relevant de son mandat. Il continue à mener, de concert avec plusieurs organismes des Nations Unies et d'autres entités, des activités de sensibilisation, de renforcement des capacités et de mobilisation des ressources. En outre, en vue de s'acquitter de ses différentes missions le plus efficacement possible, il a de plus en plus souvent recours à la visioconférence, pour faciliter les consultations avec les États Membres, l'Organisation des Nations Unies et d'autres entités, ainsi que la prestation des services qui leur sont destinés. Il continuera de faire appel à la visioconférence et à d'autres outils informatiques et de communication.
- 10.29 Suivant la résolution 58/269 de l'Assemblée générale, les ressources désignées comme devant servir à financer les activités de suivi et d'évaluation s'élèveraient à 285 100 dollars (ce qui équivaut à 2 mois de travail d'un fonctionnaire de la classe D-2, 2 mois de travail d'un fonctionnaire de la classe D-1, 4 mois de travail d'un fonctionnaire de la classe P-5 et 9 mois de travail d'un fonctionnaire de la classe P-4). Elles permettraient au Bureau du Haut-Représentant de procéder, à sa convenance, à une auto-évaluation de ses activités et serviraient également à mener à bien l'auto-évaluation obligatoire qui doit permettre de déterminer si les résultats escomptés du programme pourront être atteints conformément à ce qui est prévu dans les cadres logiques approuvés pour 2016-2017.
- 10.30 La liste des publications à inscrire au programme de travail a été étudiée au niveau de chaque sous-programme. La répartition prévue entre publications en série et publications isolées est indiquée sommairement au tableau 10.6 ci-après et de manière détaillée dans le descriptif des produits de chaque sous-programme.

Tableau 10.6 Répartition des publications

	2012-2013 Résultats effectifs			2014-2015 Estimation			2016-2017 Estimation		
	Support papier	Support électronique	Support et support papier électronique	Support papier	Support électronique	Support et support papier électronique	Support papier	Support électronique	Support et support papier électronique
Publications en série	8	–	2	–	–	12	–	5	12
Publications isolées	–	–	8	2	16	5	–	17	7
Total	8	–	10	2	16	17	–	22	19

- 10.31 Le Bureau du Haut-Représentant mène ses activités en coopération avec d'autres départements et bureaux du Secrétariat, les organismes des Nations Unies et des entités extérieures à l'Organisation, notamment le système de centres nationaux de coordination pour l'application du Programme d'action d'Istanbul. La collaboration avec la CNUCED, le Département des affaires économiques et sociales et les commissions régionales lui est particulièrement utile pour bien s'acquitter de son mandat. Le système des coordonnateurs résidents des Nations Unies joue un rôle déterminant dans la mise en œuvre des trois programmes d'action à l'échelon national.

A. Direction exécutive et administration

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 2 679 700 dollars

- 10.32 Le Haut-Représentant est chargé de l'orientation et de la direction générales du Bureau dans l'exécution de son mandat et du programme de travail approuvé. Il tient des consultations de haut niveau avec les États Membres, les organismes des Nations Unies, les institutions financières multilatérales et les groupements de la société civile, approuve les rapports et aide le Conseil économique et social et l'Assemblée générale à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre des programmes d'action intéressant les trois groupes de pays.
- 10.33 Le Bureau du Haut-Représentant aide ce dernier à s'acquitter de sa tâche et fournit les services d'appui administratif correspondant au programme de travail. Il est dirigé par un directeur (D-2) chargé de la coordination et de l'administration générales, qui remplace le Haut-Représentant en son absence du Siège.

Tableau 10.7 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Veiller à l'application intégrale des décisions des organes délibérants et au respect des politiques et procédures de l'Organisation relatives à la gestion du programme de travail et des ressources humaines et financières

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesures des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Gestion efficace du programme de travail	i) Produits et services fournis en temps voulu (en pourcentage)	Objectif	92	92	92
		Estimation		92	92
		Résultats effectifs			92

Chapitre 10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesures des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
	ii) Utilisation optimale des ressources (dépenses réalisées, en pourcentage des fonds disponibles)	Objectif	98	98	98
		Estimation		98	98
		Résultats effectifs			98
b) Amélioration du respect des délais de soumission de la documentation	Maintien du pourcentage de documents d'avant session soumis dans les délais prescrits	Objectif	94	94	92
		Estimation		94	92
		Résultats effectifs			92
c) Prise de conscience accrue des besoins et des problèmes particuliers des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement qui exigent l'attention des États Membres et des organisations internationales	Augmentation du nombre des déclarations, résolutions et décisions dans lesquelles les États Membres traitent les problèmes qui ont été portés à leur attention	Objectif	40	38	36
		Estimation		38	36
		Résultats effectifs			36

Facteurs externes

- 10.34 Les objectifs et les réalisations escomptées à la rubrique Direction exécutive et administration devraient être atteints à condition que : a) la communauté des donateurs continue à faire preuve de la volonté politique d'aider les trois groupes de pays à mettre en œuvre les programmes d'action; b) les États Membres participent activement aux réunions du Conseil économique et social, de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale et d'autres organes intergouvernementaux.

Produits

- 10.35 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :
- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Services fonctionnels pour les réunions : sessions annuelles de l'Assemblée générale (2); sessions annuelles du Conseil économique et social (2);
 - ii) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions et les initiatives spéciales du Secrétaire général : Groupe des Nations Unies pour le développement (2); Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales (4); Comité de haut niveau sur les programmes du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (2); groupes de travail du Secrétaire général (2);
 - iii) Contributions de fond aux conférences et forums mondiaux (20);
 - b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Communiqués et conférences de presse sur les questions intéressant les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement (10);
 - ii) Sessions consacrées au projet d'intégration des programmes d'action en faveur des pays les moins avancés, des pays en développement sans littoral et des petits États insulaires en développement dans les programmes de travail des organismes des Nations Unies (2);

- c) Administration et contrôle (budget ordinaire) :
- i) Planification des programmes, budget et comptabilité : coordination et élaboration du programme pertinent du plan-programme biennal; coordination et élaboration du chapitre pertinent du projet de budget-programme (2);
 - ii) Évaluation : coordination et assurance de la qualité dans le cadre des évaluations biennales de l'exécution des programmes.

10.36 La répartition des ressources prévues pour la composante direction exécutive et administration est indiquée au tableau 10.8 ci-après.

Tableau 10.8 **Ressources nécessaires : direction exécutive et administration**

Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
A. Budget ordinaire				
Postes	2 038,9	2 038,9	6	6
Autres objets de dépense	711,2	640,8	–	–
Total partiel	2 750,1	2 679,7	6	6
B. Ressources extrabudgétaires	–	–	–	–
Total	2 750,1	2 679,7	6	6

10.37 Le montant de 2 679 700 dollars, qui correspond à une baisse de 70 400 dollars, permettrait de reconduire six postes [1 SGA, 1 D-2, 1 P-5 et 3 G(AC)] et de continuer à financer les autres objets de dépense. La diminution de 70 400 dollars au titre des autres objets de dépense correspond à : a) une réduction des dépenses découlant de la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, déjà indiquée au paragraphe 10.19 du présent rapport (48 600 dollars); b) la non-reconduction des dépenses non renouvelables se rapportant aux coûts standard applicables aux services communs découlant des 10 postes approuvés pour l'exercice 2014-2015 (21 800 dollars).

B. Programme de travail

10.38 On trouvera un récapitulatif de la répartition des ressources par sous-programme au tableau 10.9.

Tableau 10.9 **Ressources nécessaires, par sous-programme**

Sous-programme	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
Budget ordinaire				
1. Pays les moins avancés	6 469,3	6 457,3	17	17

Chapitre 10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

Sous-programme	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actualisation des coûts)	2014-2015	2016-2017
2. Pays en développement sans littoral	1 490,8	1 163,4	3	3
3. Petits États insulaires en développement	868,9	658,8	2	2
Total partiel	8 829,0	8 279,5	22	22
Ressources extrabudgétaires	3 403,8	3 500,0	–	–
Total	12 232,8	11 779,5	22	22

**Sous-programme 1
Pays les moins avancés**

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 6 457 300 dollars

- 10.39 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Groupe des pays les moins avancés. Le sous-programme sera mis en œuvre conformément à la stratégie décrite au sous-programme 1 du programme 8 du plan-programme biennal pour la période 2016-2017 (A/69/6/Rev.1).

Tableau 10.10 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Permettre aux pays considérés d'atteindre les objectifs du Programme d'action d'Istanbul, y compris leur retrait de la liste des pays les moins avancés, et les autres objectifs de développement convenus au niveau international, dont la mise en œuvre du programme de développement pour l'après-2015, et concourir à la mobilisation d'un appui international

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesures des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Prise de conscience des problèmes de développement intéressant les pays les moins avancés, notamment sous l'aspect de l'égalité des sexes, et généralisation du débat sur la question	i) Augmentation du nombre des références dans les résolutions, conclusions concertées, déclarations ministérielles et communiqués faisant apparaître un consensus sur les grandes questions intéressant directement les pays les moins avancés	Objectif	36	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Augmentation du nombre des visites effectuées par des utilisateurs finals distincts sur le site Web du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement	Objectif	600 000	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
b) Mise en œuvre effective du Programme d'action d'Istanbul et d'autres objectifs de développement concernant les	i) Augmentation du nombre des pays les moins avancés répondant aux critères de retrait de la liste	Objectif	7	6	–
		Estimation		6	5

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès	Mesures des résultats			
		2016-2017	2014-2015	2012-2013	
pays les moins avancés convenus au niveau international, y compris le renforcement de l'appui international apporté à ces pays en vue de leur retrait de la liste	Résultats effectifs			6	
	ii) Augmentation du nombre des partenaires commerciaux des pays les moins avancés accordant à ces pays l'accès à leurs marchés en franchise de droits et hors contingents	Objectif	39	35	–
		Estimation		38	33
		Résultats effectifs			37
c) Amélioration de la coordination entre les entités du système des Nations Unies et d'autres organisations internationales et multilatérales en vue d'offrir un suivi et un appui intégrés aux pays les moins avancés	i) Augmentation du nombre d'entités du système des Nations Unies et autres organisations internationales et multilatérales qui mènent des activités d'appui aux pays les moins avancés et en rendent compte	Objectif	33	30	–
		Estimation		32	28
		Résultats effectifs			28
	ii) Augmentation du nombre des activités conjointes (équipes spéciales, ateliers, séminaires, tables rondes, réunions d'information et publications) bénéficiant directement aux pays les moins avancés	Objectif	37	33	15
		Estimation		35	32
		Résultats effectifs			32

Facteurs externes

10.40 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et assurer les réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les pays les moins avancés et leurs partenaires de développement s'engagent pleinement en faveur de la mise en œuvre effective du Programme d'action d'Istanbul; b) les conditions de sécurité et la situation politique des pays les moins avancés se prêtent à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul; c) la situation économique mondiale est favorable à la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul; d) des ressources financières extérieures suffisantes sont débloquées pour aider les pays les moins avancés.

Produits

10.41 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières et séances de la Deuxième Commission (6); consultations de la Deuxième Commission (20); activités d'appui aux réunions régionales d'examen (4);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul (2); rapport sur les conclusions de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul (1);

- ii) Conseil économique et social :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : examen annuel de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul en marge du débat de la session de fond consacré aux questions diverses (4); consultations du Conseil (14);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : rapports d'étape annuels sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul (2);
- iii) Examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : réunions préparatoires d'experts (8); réunions thématiques spéciales du Président de l'Assemblée générale (2); examen à mi-parcours (10); consultations sur le document final de l'examen à mi-parcours (10); manifestations du Conseil économique et social (1); réunions thématiques et sectorielles préalables à la Conférence (10);
 - b. Documentation destinée aux organes délibérants : résumé des documents finals des différentes manifestations préalables à la Conférence (1); rapport sur les travaux de la réunion thématique spéciale du Président de l'Assemblée générale (1); rapport sur les manifestations du Conseil économique et social (1); ordre du jour provisoire et organisation des travaux de la réunion préparatoire d'experts (1); ordre du jour provisoire annoté de la Conférence d'examen à mi-parcours (1); projet de document final de la Conférence d'examen à mi-parcours (1); projet de règlement intérieur provisoire de la conférence d'examen à mi-parcours (1); document final (1); rapport sur les travaux de la réunion préparatoire d'experts (1); rapport sur les travaux de la Conférence (1);
- iv) Réunions annuelles des pays les moins avancés au niveau ministériel : services fonctionnels pour les réunions (2); services fonctionnels pour les consultations sur les résultats des réunions ministérielles (6);
- v) Services fonctionnels pour les réunions interinstitutions et les initiatives spéciales du Secrétaire général : Conseil des chefs de secrétariat pour la coordination (2); Comité de haut niveau sur les programmes (2); Groupe consultatif interorganisations pour les pays les moins avancés (4); réunion extraordinaire du Conseil des chefs de secrétariat en marge de l'examen à mi-parcours (1);
- b) Groupes d'experts, rapporteurs, services de dépôt :

Services d'appui aux représentants et aux rapporteurs : services pour les réunions du Groupe des pays les moins avancés (20); services pour les réunions des groupes de travail du Groupe des pays les moins avancés (12);
- c) Autres activités de fond (budget ordinaire et ressources extrabudgétaires) :
 - i) Publications en série : publications thématiques ayant trait au Programme d'action d'Istanbul – rapport sur la situation des pays les moins avancés (2); rapports semestriels actualisés sur la situation de ces pays (2); lettres d'information du Bureau du Haut-Représentant (8); publication sur les pratiques exemplaires de mise en œuvre du Programme d'action

- d'Istanbul à l'échelon national (1); publication sur les progrès accomplis par les organisations des Nations Unies (Forum public pour le partenariat) dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul (1);
- ii) Publications isolées : publication sur les progrès accomplis dans le sens du retrait de la liste des pays les moins avancés (1); publication sur l'urbanisation dans les pays les moins avancés (1); publication sur le financement du développement dans les pays les moins avancés (1); publication sur la promotion de l'investissement dans les pays les moins avancés (1); publication sur la participation de la société civile au Programme d'action d'Istanbul (1); documents de réflexion et notes de synthèse sur des questions intéressant particulièrement les pays les moins avancés (16);
- iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : supports d'information destinés à une campagne mondiale sur le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés (1); communiqués de presse sur des questions intéressant les pays les moins avancés (8); diffusion en ligne d'informations sur les préparatifs de l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Istanbul (4); diffusion en ligne d'informations sur les progrès accomplis dans le sens du retrait de la liste des pays les moins avancés (2); diffusion en ligne d'informations sur les mesures prises par les organismes des Nations Unies pour faire appliquer le Programme d'action d'Istanbul au niveau national (1); vidéo présentant des informations sur les progrès de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul (1);
- iv) Manifestations spéciales : tables rondes ministérielles (2); ateliers à l'intention des coordonnateurs nationaux (2); réunions tenues dans le cadre du Forum public pour le partenariat en vue de faire avancer la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul (2); forum d'organisations non gouvernementales (1); tables rondes parlementaires consacrées au rôle des parlements dans la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul (1); activités d'appui au Forum mondial pour les partenariats avec les entreprises aux fins du développement des pays les moins avancés (1); réunion ministérielle consacrée à l'examen des mécanismes d'application, de contrôle et de suivi du Programme d'action d'Istanbul (1); conférences de presse sur des questions intéressant les pays les moins avancés (4); organisation dans certains des pays les moins avancés de réunions régionales de groupes d'experts sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul et surtout les progrès accomplis dans le sens du retrait de la liste des pays les moins avancés (2); réunions d'information à l'intention des États Membres sur les travaux du Bureau du Haut-Représentant (6); réunion sur la coopération pour le développement des pays les moins avancés (1); réunion régionale de groupes d'experts sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, et surtout le financement du développement durable (1);
- v) Banque des technologies pour les pays les moins avancés : réunions ayant trait à la création de la banque de technologies (2); rapport sur la mise en place de la banque des technologies (1).

Sous-programme 2 Pays en développement sans littoral

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 1 163 400 dollars

- 10.42 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Groupe des pays en développement sans littoral. Ce sous-programme sera mis en œuvre suivant la stratégie exposée en détail au titre du sous-programme 2 du programme 8, dans la récapitulation des propositions de modifications du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 10.11 **Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats**

Objectif de l'Organisation : Permettre aux pays en développement sans littoral d'atteindre les objectifs du Programme d'action de Vienne visant à répondre à leurs besoins particuliers et les objectifs de développement convenus au niveau international, y compris l'application du programme de développement pour l'après-2015, par la consolidation des systèmes de transit, l'expansion des capacités de production, la diversification de l'activité économique, l'industrialisation, l'insertion dans les chaînes de valeur et une plus forte mobilisation de la communauté internationale à l'appui de ces pays

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesures des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Mise en œuvre effective et dans les délais prévus du Programme d'action de Vienne	Augmentation du nombre des pays en développement sans littoral ayant intégré les dispositions du Programme d'action de Vienne dans leur stratégie nationale de développement	Objectif	5	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
b) Amélioration de la capacité des pays en développement sans littoral de participer effectivement au système commercial international grâce au renforcement de la coopération régionale et sous-régionale, à l'amélioration du cadre juridique, au renforcement de la coopération concernant le transit, à la facilitation des échanges et à la transformation des structures de l'économie, notamment la diversification économique et la création de valeur ajoutée	i) Augmentation du nombre des mesures spécifiques de facilitation des échanges prises par les pays en développement sans littoral, comme la normalisation et la simplification des procédures aux frontières, la liberté de transit, la transparence, la réduction des droits perçus, les guichets uniques et les accords relatifs au transport en transit, suivant les dispositions de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges	Objectif	15	10	–
		Estimation		10	7
		Résultats effectifs			7
	ii) Augmentation du nombre des initiatives spéciales prises par les organismes des Nations Unies et les organisations internationales pour améliorer le cadre juridique du transit et de la facilitation des échanges	Objectif	7	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	iii) Augmentation du nombre des réformes ou actions axées sur la transformation structurelle menées dans les pays en développement sans littoral	Objectif	3	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–

Titre IV Coopération internationale pour le développement

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesures des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
c) Renforcement de l'appui de la communauté internationale au suivi du Programme d'action de Vienne et amélioration de la coordination des interventions et des concours des organismes des Nations Unies	i) Nombre accru de références dans les nouvelles déclarations, résolutions et décisions adoptées aux niveaux mondial et régional en faveur des pays en développement sans littoral	Objectif	6	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Augmentation du nombre des actions conjointes lancées par les organismes des Nations Unies et d'autres organisations internationales qui bénéficient directement aux pays en développement sans littoral	Objectif	22	18	–
		Estimation		18	15
		Résultats effectifs			15
	iii) Augmentation du nombre des initiatives de coopération Sud-Sud et de coopération triangulaire lancées par les pays en développement sans littoral	Objectif	5	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
	iv) Augmentation du nombre des initiatives de collaboration avec le secteur privé lancées par les pays en développement sans littoral	Objectif	6	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

10.43 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et assurer les réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les pays en développement sans littoral et de transit et leurs partenaires de développement s'engagent pleinement en faveur de la mise en œuvre effective du Programme d'action de Vienne, qui vise à répondre aux besoins spécifiques des pays en développement sans littoral; b) les partenaires de développement, l'Organisation des Nations Unies et les organisations régionales et internationales compétentes sont prêts à coopérer pour soutenir les pays en développement sans littoral.

Produits

10.44 Les produits de l'exercice 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale :
 - a. Services fonctionnels pour les réunions : séances plénières et autres de la Deuxième Commission (4); consultations de la Deuxième Commission (14);
 - b. Documentation des organes délibérants : rapports sur les progrès de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne (2);
 - ii) Services fonctionnels pour les réunions : réunions annuelles des pays en développement sans littoral au niveau ministériel (2); Groupe consultatif interorganisations pour les pays en développement sans littoral (2); Forum politique de haut niveau pour le développement durable (2); Groupe des Nations Unies pour le développement (2); création et coordination d'un groupe de travail interinstitutions pour l'élaboration

- d'indicateurs permettant de mesurer les progrès de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne (1); Groupe des pays en développement sans littoral (10);
- iii) Groupes spéciaux d'experts : facilitation des échanges, y compris les accords de transit pour les pays en développement sans littoral (1); effet sur ces pays de la mise en œuvre de l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
- i) Publications en série : publication thématique annuelle consacrée aux pays en développement sans littoral (transformation structurelle et développement et entretien des infrastructures) (2); publication annuelle sur les indicateurs des progrès accomplis de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne (2);
 - ii) Publications isolées : l'Accord sur la facilitation des échanges et le transit et les pays en développement sans littoral, y compris l'Accord de l'Organisation mondiale du commerce sur la facilitation des échanges (1);
 - iii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : supports d'information thématiques destinés à une campagne mondiale sur le Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral (4); communiqués de presse sur des questions intéressant les pays en développement sans littoral (8);
 - iv) Manifestations spéciales : table ronde sur certaines pratiques exemplaires dans les pays en développement sans littoral (1); table ronde sur la réalisation de transformations structurelles dans les pays en développement sans littoral (1); table ronde sur les moyens d'aider les pays en développement sans littoral à intégrer les chaînes de valeur mondiales (1); réunions d'information à l'intention des États Membres sur les travaux du Bureau du Haut-Représentant (4); manifestation sur le renforcement du rôle du secteur privé dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne (1); conférences de presse sur des questions intéressant les pays en développement sans littoral (2); manifestations sur des questions thématiques propres aux pays en développement sans littoral dans le droit fil du programme de développement pour l'après-2015 et d'autres activités de l'Organisation des Nations Unies (1);
 - v) Projets opérationnels : promotion de l'accord intergouvernemental régional sur la Route transafricaine (1); renforcement des capacités d'analyse du Groupe de réflexion international sur les pays en développement sans littoral (2); renforcement du rôle du secteur privé dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne (1); renforcement de la participation des pays en développement sans littoral aux cadres de coopération bilatéraux et régionaux pertinents et de leur adhésion aux conventions internationales (1).

Sous-programme 3 Petits États insulaires en développement

Ressources nécessaires (avant actualisation des coûts) : 658 800 dollars

- 10.45 La responsabilité opérationnelle du sous-programme incombe au Groupe des petits États insulaires en développement. Le sous-programme sera mené suivant la stratégie exposée en détail au titre du sous-programme 3 du programme 8 dans la récapitulation des propositions de modifications du plan-programme biennal pour la période 2016-2017.

Tableau 10.12 Objectifs de l'exercice biennal, réalisations escomptées, indicateurs de succès et mesure des résultats

Objectif de l'Organisation : Permettre aux petits États insulaires en développement de progresser dans la mise en œuvre des Orientations de Samoa et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Réalizations escomptées du Secrétariat	Indicateurs de succès		Mesures des résultats		
			2016-2017	2014-2015	2012-2013
a) Conscience plus nette, et prise en considération accrue, dans la mise en œuvre des Orientations de Samoa aux niveaux national, régional et mondial, du cas particulier que constituent les petits États insulaires en développement et de leurs points vulnérables	i) Augmentation du nombre des références dans les déclarations, résolutions, décisions et dispositions en faveur de la mise en œuvre des Orientations de Samoa	Objectif	6	5	–
		Estimation		5	–
		Résultats effectifs			–
	ii) Augmentation du nombre des activités de sensibilisation, tels les ateliers de renforcement des capacités, réunions, séances d'information et publications, qui bénéficient directement aux petits États insulaires en développement	Objectif	10	8	–
		Estimation		8	6
		Résultats effectifs			6
	iii) Augmentation du nombre des organisations du secteur privé qui participent à des manifestations à l'appui de la mise en œuvre des Orientations de Samoa	Objectif	10	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
b) Renforcement de l'appui apporté par la communauté internationale aux petits États insulaires en développement aux fins de la mise en œuvre des Orientations de Samoa, de l'adaptation au changement climatique et de l'atténuation de ses effets	Augmentation du nombre de partenaires de développement qui s'engagent à aider les petits États insulaires en développement dans le cadre de dispositifs de financement d'actions contre le changement climatique tels que le Fonds vert pour le climat, le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds d'investissement pour le climat et les textes issus de la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques	Objectif	16	13	10
		Estimation		13	10
		Résultats effectifs			10
c) Renforcement de la collaboration interorganisations et des partenariats visant à soutenir les petits États insulaires en développement	Augmentation du nombre des programmes et activités menés conjointement par les partenaires de développement, les organismes des Nations Unies, le secteur privé, les universités et les organisations non gouvernementales, et notamment des ateliers de renforcement des capacités et des activités d'assistance technique et d'aide financière, qui bénéficient directement aux petits États insulaires en développement	Objectif	9	8	7
		Estimation		8	7
		Résultats effectifs			7

Chapitre 10 Pays les moins avancés, pays en développement sans littoral et petits États insulaires en développement

<i>Réalisations escomptées du Secrétariat</i>	<i>Indicateurs de succès</i>		<i>Mesures des résultats</i>		
			<i>2016-2017</i>	<i>2014-2015</i>	<i>2012-2013</i>
d) Prise en considération des Orientations de Samoa et des questions intéressant les petits États insulaires en développement dans les programmes de travail des organismes des Nations Unies	Augmentation du nombre des références aux Orientations de Samoa dans les plans de travail, les programmes et les décisions stratégiques des organes directeurs des entités du système des Nations Unies	Objectif	5	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–
e) Amélioration de la cohérence des processus menés sous l'égide des Nations Unies qui portent sur les problèmes des petits États insulaires en développement, aux niveaux national, régional et mondial	Augmentation du nombre des regroupements d'activités des processus placés sous l'égide des Nations Unies relatives au développement qui ont trait aux petits États insulaires	Objectif	1	–	–
		Estimation		–	–
		Résultats effectifs			–

Facteurs externes

10.46 Le sous-programme devrait atteindre ses objectifs et assurer les réalisations escomptées si les conditions suivantes sont réunies : a) les petits États insulaires en développement et leurs partenaires de développement s'engagent pleinement en faveur de la mise en œuvre effective du Programme d'action de la Barbade, de la Stratégie de Maurice et des Orientations de Samoa; b) le climat politique et socioéconomique y est favorable à la mise en œuvre des stratégies de développement arrêtées au niveau mondial en leur faveur; c) les partenaires de développement fournissent les ressources financières voulues et prennent des mesures en faveur des petits États insulaires en développement, compte tenu des incertitudes et des conséquences délétères possibles à moyen et long terme de la crise financière, des crises de dette souveraine et des autres crises.

Produits

10.47 Les produits de l'exercice biennal 2016-2017 seront les suivants :

- a) Service d'organes intergouvernementaux et d'organes d'experts (budget ordinaire) :
 - i) Assemblée générale : documentation destinée aux organes délibérants : contribution aux rapports annuels sur les progrès de la mise en œuvre des Orientations de Samoa (2); contribution aux rapports annuels sur les océans et le droit de la mer qui intéressent les petits États insulaires en développement (2);
 - ii) Groupes spéciaux d'experts : enjeux d'un développement urbain durable dans les petits États insulaires en développement (1);
- b) Autres activités de fond (budget ordinaire) :
 - i) Publications isolées : orientation des flux financiers internationaux vers les petits États insulaires en développement à l'appui de leurs efforts pour atteindre les objectifs de développement fixés au niveau mondial, notamment le programme de développement pour l'après-2015, les Orientations de Samoa et les objectifs de financement du développement (1);
 - ii) Brochures, fiches d'information, planches murales, pochettes de documentation : documents sur la mise en œuvre des Orientations de Samoa, du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice (4); communiqués de presse sur des questions intéressant les petits États insulaires en développement (4);

- iii) Manifestations spéciales : débats ouverts sur l'intégration des Orientations de Samoa au système des Nations Unies et sur le renforcement de l'action des Nations Unies consacrée aux problèmes des petits États insulaires en développement (2); consultations à l'échelon régional sur l'intégration des Orientations de Samoa au système des Nations Unies et sur le renforcement de l'action de l'Organisation des Nations Unies sur les questions propres aux problèmes des petits États insulaires en développement (3); débat ouvert sur la participation du secteur privé à la mise en œuvre des Orientations de Samoa (3); débat ouvert sur la mise en œuvre des Orientations de Samoa et ses conséquences possibles pour le programme de développement de l'après-2015 (1); débat ouvert sur l'impact que les décisions issues des réunions consacrées au changement climatique, dans le cadre de la mise en œuvre des Orientations de Samoa peuvent avoir sur les petits États insulaires en développement (1); conférences de presse sur des questions intéressant les petits États insulaires en développement (4);

10.48 La répartition des ressources prévues pour les sous-programmes 1 à 3 est indiquée au tableau 10.13 ci-après.

Tableau 10.13 Ressources nécessaires : sous-programmes 1 à 3

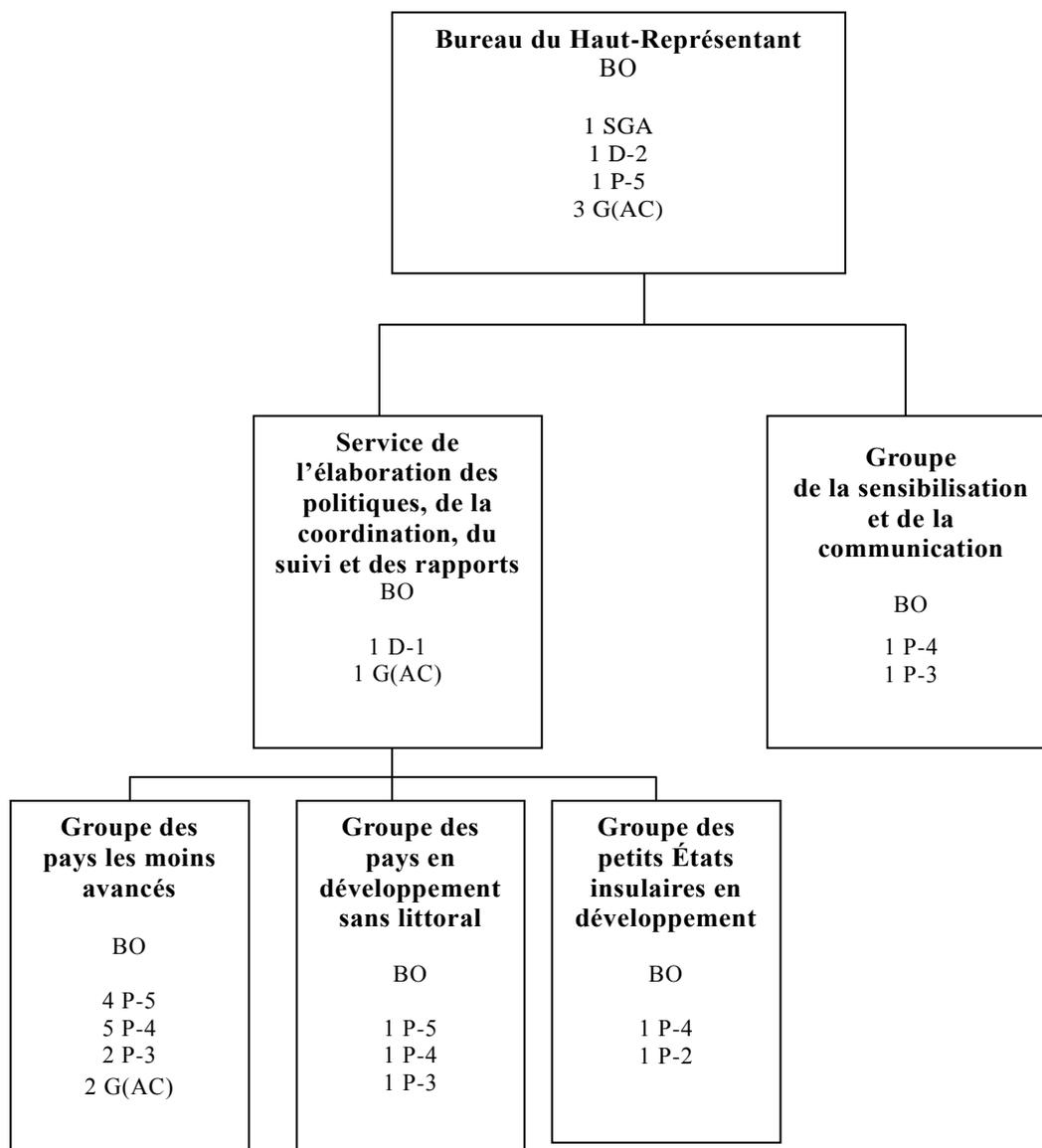
Catégorie	Ressources (milliers de dollars É.-U.)		Postes	
	2014-2015	2016-2017 (avant actuali- sation des coûts)	2014-2015	2016-2017
A. Budget ordinaire				
Postes	7 345,0	7 345,0	22	22
Autres objets de dépense	1 484,0	934,5	–	–
Total partiel	8 829,0	8 279,5	22	22
B. Ressources extrabudgétaires	3 403,8	3 500,0	–	–
Total	12 232,8	11 779,5	22	22

10.49 Le montant de 8 279 500 dollars, qui représente une baisse de 549 500 dollars, permettrait de reconduire 22 postes [1 D-1, 5 P-5, 8 P-4, 4 P-3, 1 P-2 et 3 G(AC)] et de financer d'autres dépenses de personnel, le recrutement de consultants et d'experts, les voyages et les services contractuels. Cette diminution de 549 500 dollars, afférente aux autres objets de dépense, s'explique par : a) la non-reconduction des dépenses non renouvelables se rapportant au personnel temporaire (autre que pour les réunions), aux consultants et aux services contractuels engagées pour la Conférence consacrée à l'examen de l'application du Programme d'action d'Almaty et la troisième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se sont tenues en 2014 (520 600 dollars); b) une réduction conforme à la résolution 69/264 de l'Assemblée générale, indiquée au paragraphe 10.19 du présent rapport (28 900 dollars).

10.50 Les ressources extrabudgétaires serviront à financer diverses activités à l'appui de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul, du Programme d'action de Vienne et des Orientations de Samoa, réunions de groupes d'experts, participation des coordonnateurs nationaux et régionaux aux réunions d'examen des programmes d'action et aux réunions et ateliers organisés par le Bureau du Haut-Représentant et publications.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour l'exercice biennal 2016-2017



Abréviations : SGA : secrétaire général adjoint; BO : budget ordinaire; G(AC) : agent des services généraux (Autres classes).

Annexe II

État récapitulatif des suites données aux recommandations des organes de contrôle

Résumé de la recommandation

Suite donnée à la recommandation

Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/68/7)

Le Comité consultatif tient beaucoup à être tenu informé de la stratégie de mobilisation des donateurs et de ses résultats (par. IV.29).

La stratégie de mobilisation des donateurs suivie par le Bureau est exposée aux paragraphes 10.20 à 10.26 du présent rapport.

Annexe III

Produits de l'exercice 2014-2015 non reconduits en 2016-2017

<i>A/68/6 (Sect. 10), paragraphe</i>	<i>Produit</i>	<i>Quantité</i>	<i>Explication</i>
10.40 a) ii)	Services fonctionnels pour les réunions du comité préparatoire intergouvernemental	8	Achevé. Ce produit était lié à la Conférence d'examen de l'application du Programme d'action d'Almaty, qui s'est tenue en 2014.
10.40 a) ii)	Services fonctionnels pour la Conférence consacrée à l'examen de l'application du Programme d'action d'Almaty	10	Achevé. Ce produit était lié à la Conférence consacrée à l'examen de l'application du Programme d'action d'Almaty, qui s'est tenue en 2014.
10.40 a) ii)	Services fonctionnels pour les réunions thématiques et sectorielles préalables à la conférence	6	Achevé. Ce produit était lié à la Conférence consacrée à l'examen de l'application du Programme d'action d'Almaty, qui s'est tenue en 2014.
10.40 a) ii)	Rapport sur la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty entre 2003 et 2013	1	Achevé. Ce produit était lié à la Conférence consacrée à l'examen de l'application du Programme d'action d'Almaty, qui s'est tenue en 2014.
10.40 a) ii)	Rapports sur les réunions du comité préparatoire intergouvernemental	2	Achevé. Ce produit était lié à la Conférence consacrée à l'examen de l'application du Programme d'action d'Almaty, qui s'est tenue en 2014.
10.40 a) ii)	Rapport sur la Conférence consacrée à l'examen de l'application du Programme d'action d'Almaty	1	Achevé. Ce produit était lié à la Conférence consacrée à l'examen de l'application du Programme d'action d'Almaty, qui s'est tenue en 2014.
10.40 b) ii)	Documentation pour la Conférence consacrée à l'examen de l'application du Programme d'action d'Almaty	1	Achevé. Ce produit était lié à la Conférence consacrée à l'examen de l'application du Programme d'action d'Almaty, qui s'est tenue en 2014.
10.40 b) ii)	Indicateurs statistiques pour le contrôle de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty	1	Achevé. Ce produit était lié à la Conférence consacrée à l'examen de l'application du Programme d'action d'Almaty, qui s'est tenue en 2014.
Total		30	